

COMMUNE d'ECKWERSHEIM



Département du BAS-RHIN
Arrondissement de STRASBOURG-CAMPAGNE

ARRÊTE MUNICIPAL temporaire n° 19/2024

Portant réglementation de la circulation et du stationnement
lors du VIDE GRENIER et du MESSTI

Le Maire de la commune d'ECKWERSHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande du Comité des Fêtes d'Eckwersheim pour l'organisation du Messti et du vide-grenier, le week end du 12 au 13 octobre 2024,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prendre des mesures règlementant la circulation et le stationnement des véhicules dans les rues Albert Schweitzer - des Charmilles - des Peupliers – Chemin des Ecoliers et l'allée des Erables, le samedi 12 octobre et le dimanche 13 octobre 2024 ;

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules en tous genres seront interdits :
- Rue Albert Schweitzer (à partir du n° 11 jusqu'au n°24)
- Rue des Charmilles
- Rue des Peupliers
- Chemin des Ecoliers
- Allée des Erables

Le samedi 12 octobre à 22h00 jusqu'au dimanche 13 octobre 2024 à 22h00

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par le Comité des Fêtes.

Article 3 : Dérogation est accordée aux véhicules de secours et de service d'ordre.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- M. le Commandant de la Gendarmerie de Mundolsheim
- EMS, voiespubliques-centretechnique@strasbourg.eu
- DEPN, DirectionEspacesPublicsNaturels@strasbourg.eu
- Le SDIS
- La CTS
- M. le Président du Comité des Fêtes.

Affichage en mairie et information aux riverains

ECKWERSHEIM, le 30 septembre 2024

Le Maire
Camille BADER

